



Montant de l'indemnité compensatoire

Par **desaga**, le **15/03/2012** à **15:16**

Bonjour,rnrnMa femme a demandé le divorce pour faute.J'ai quitté le domicile voila plus de 2 ans.rnNous avons une maison en commun et moi j'ai une maison héritée de mes parents,nous sommes mariés sans contrat de mariage.rnNous avons des revenus: moi 2500 euros et ma femme 2250 eurosrnQuel est le montant maximum que peut réclamer ma femme Au titre de l'indminité ?rnMerci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **15/03/2012** à **19:33**

Bonjour, le principe de la pension compensatoire s'est de maintenir un niveau de vie à peu près équivalent au conjoint qui se retrouve seul apres le départ de son conjoint. Elle peut toujours en demander une de là à ce qu'elle soit accordée c'est autre chose..... cordialement